

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ETABLISSEMENT
DU 23 NOVEMBRE 2007 – 14 heures**

Etaient présents :

Mme Danièle POURTAUD, Adjointe au Maire, Présidente
Mme Marie-Aude MONTHEIL, Chargée de mission auprès de Mme
POURTAUD
M. Adrien BEDOSSA, Conseiller d'arrondissement
Mme Florence TOUCHANT, Chef du BEAPA de la Direction des
affaires culturelles
M. Anthony GIRARD, Directeur
Mme Marion DELACOU, Secrétaire générale
Mme Géraldine GASTON-LOREEN, représentante des professeurs
M. Christian de CHABOT, représentant des professeurs,
M. Abraham AGOUA, président de l'APEC, représentant des parents
d'élèves
Mme Dominique DUVERNAY, représentante des parents d'élèves
M. Joseph DANIEL

Etaient absents :

M. Marc KOROVITCH, représentant des élèves

Ordre du jour :

- Présentation de Mme Marion Delacou, nouvelle secrétaire générale
- Problèmes de locaux et projets de travaux
- Bilan de la rentrée
- Questions diverses

Pièces jointes à chaque convocation : statistiques des rentrées 2005, 2006 et 2007

Mme Pourtaud ouvre la séance et, avant d'aborder l'ordre du jour, demande une présentation mutuelle des membres présents.

1) Présentation de Mme Marion Delacou, nouvelle Secrétaire générale

Mme Pourtaud souhaite la bienvenue au nom de tous à Mme Marion Delacou affectée au poste de Secrétaire général le 1^{er} octobre. Celle-ci indique son itinéraire à la Ville de Paris où elle est entrée en 1978.

M. Girard précise que le temps de travail de la personne chargée du secrétariat, devenant plus restreint en raison de décharges horaires syndicales, les tâches de secrétariat rattachées au poste de Secrétaire général ne sont pas assurées comme il conviendrait.

Mme Pourtaud et Mme Touchant précisent que l'inspection générale dont le Conservatoire fait l'objet et qui est en cours, doit permettre de mettre à jour les besoins en personnel en vue d'obtenir les moyens nécessaires. M. Girard fait remarquer que la question du retard dans la perception des droits d'inscription en 2005 sera également éclaircie. Il souligne aussi que les évolutions liées à la municipalisation peuvent entraîner des changements difficiles à vivre pour le Personnel.

Mme Pourtaud rappelle que la Municipalité a fait en sorte qu'aucun salarié des associations que géraient les Conservatoires avant la municipalisation, ne perde son emploi : chacun a pu être embauché sur CDI à la faveur des réglementations européennes et intégrer un contexte municipal avantageux notamment au regard des droits à récupération du temps de travail. L'accord appliqué par la Ville de Paris est, en effet, particulièrement favorable. Néanmoins, cette intégration dans ce contexte de droit public comporte aussi des contraintes. Notamment, comme le précise Mme Touchant, celle de poser ses congés en fonction des obligations de service.

Mme Duvernay évoque une lettre d'un professeur, M. Gentet, dont elle a eu copie et qui met en cause M. Girard. Mme Pourtaud qui a aussi eu connaissance de cette lettre, souligne le caractère incorrect du procédé constituant à mélanger des aspects professionnels et personnels en vue de la défense d'une situation personnelle. Par ailleurs, la voie normale pour M. Gentet était de s'adresser à ses supérieurs hiérarchiques, et non, comme il l'a fait, au Cabinet de M. l'Adjoint au Maire pour les affaires culturelles avec copie à plusieurs responsables élus ou administratifs et aux médias.

M. Bedossa exprime son ébahissement devant cette lettre et laisse le soin à Mme Pourtaud de réagir.

M. de Chabot a été témoin de comportements extrêmes de M. Gentet il y a plusieurs années.

M. Girard souligne le problème de discrédit jeté non seulement sur sa personne mais aussi sur le Conservatoire.

Mme Pourtaud demande à M. Girard de faire un rapport pour la Direction des affaires culturelles ; elle invite Mme Looren et M. de Chabot à se faire les porte-parole le cas échéant auprès de leurs collègues.

2) Projets de travaux

La climatisation de l'auditorium est en cours avec l'exigence de trouver un dispositif aussi efficace que non bruyant.

La priorité est la solution au problème d'exiguïté des locaux. Mme Duvernay souligne l'inconvénient des allers-retours pour les parents et pour les instruments entre les différents de cours (Pour mémoire : 26, rue Mouton-Duvernet, Mairie annexe, 40 rue Boulard, 188 rue d'Alésia et, pour l'art dramatique, la Maison du Brésil à la Cité universitaire)

Plusieurs solutions ont été étudiées :

- l'extension in situ du Conservatoire par surélévation. L'avis d'un architecte venu en juillet 2007 est toujours attendu. (Cet avis est parvenu depuis est négatif : cf pièce jointe)
- De nouveaux locaux sur un autre site : Mme Pourtaud donne le point suivant.
 - o 105, rue Raymond Losserand mais l'arbitrage de la Mairie a été en faveur de la construction de logements sociaux ;
 - o La Ferme Montsouris a eu la même destination pour le bâtiment sur la rue. Quant au bâtiment sur cour, l'action pour sa préemption a poussé le propriétaire à annuler son projet de vente.
 - o L'Hôpital Saint-Vincent de Paul : lieu excentré Par ailleurs, l'AP-HP examine en priorité un projet en faveur des personnes handicapées.
 - o Une extension au sein de la Mairie d'arrondissement n'est pas envisageable : les espaces seront probablement mobilisés par de nouvelles attributions dévolues aux Mairies.

M. Agoua suggère de déménager le Conservatoire pendant deux ans pour permettre une reconstruction sur site. M. Bedossa rappelle les contraintes incontournables d'ordre architectural qui empêcheraient un déploiement des volumes.

Mme Pourtaud prévoit pour la prochaine réunion l'examen des différentes hypothèses et du rapport de la Direction de l'Architecture ainsi que les conclusions de la visite d'architecture du 23 novembre (Rapport ci-joint)

Mme Florence Touchant recherchera le dossier et vérifiera l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans l'immédiat, il s'agit d'aménager un nouveau bureau pour Mme Carbet car la Secrétaire générale occupe son ancien bureau. Ce nouveau bureau étant à installer dans l'ancien espace dédié aux enseignants à proximité du photocopieur, il faudra trouver un autre espace pour ceux-ci. Les services informatiques ont été saisis à cause d'un problème de nuisance sonore venant des dispositifs informatique et téléphonique.

Salles pour les cours d'art dramatique

La location des salles de la Maison du Brésil à la Cité universitaire, comme le souligne M. Girard est très coûteuse. Il faut trouver une nouvelle formule pour janvier 2008.

Plusieurs solutions sont évoquées :

- le Théâtre 14 mais cet équipement n'ayant qu'une seule salle, il n'est pas disponible pour des cours ;
- Centre d'Animation Marc Sangnier : à contacter. Mme Pourtaud va prévenir son Directeur, M. Arnold Leleu, de l'appel de M. Girard
- Auditorium du Gymnase municipal à Edgar Quinet

Locaux 188, rue d'Alésia

Les efforts du Maire de l'arrondissement, de son Adjointe et de la Direction des Affaires culturelles ont abouti : un vacataire a été recruté pour assurer l'accueil pour les cours donnés dans l'Ecole élémentaire du 188, rue d'Alésia, et donne satisfaction.

Salle de danse dans la Mairie annexe

Mme Looren se félicite de la présence d'un vigile en soirée au rez-de-chaussée du bâtiment : c'est une protection contre des visites indésirables qui ne manqueraient pas sinon de se produire aux abords du lieu des cours. En revanche, elle signale que du personnel ouvrier est souvent amené à pénétrer dans la zone des vestiaires, comme cela s'est produit tout un mercredi en raison d'un transport d'échafaudages. Mme Pourtaud demande que des dispositions (affichage, régulation ...) soient prises pour empêcher le passage de ce personnel : Mme Delacou contactera M. Théocharis dans ce but.

3) Bilan de la rentrée

Il est positif dans la mesure où la rentrée s'est mieux déroulée que l'année précédente sans doute grâce à un effort de clarté dans les procédures et à propos du nombre de places disponibles à l'intention des parents. Egalement, le suivi comptable de la rentrée grâce à l'augmentation du temps de travail de Mme Dangles passé de 0,50 à 0,75 ETP. Mme Looren témoigne qu'en tant que parent d'élève, elle a reçu les informations en septembre alors que les années précédentes, c'était en décembre.

Remplacement de professeurs ou accompagnateurs

Quelques professeurs ont été remplacés :

Frédérique Chassaing par M. Xavier Martin

Elsa Grabovsky par Mme Sylvie Kolb et Loïc Bera

Véronique Gémin par Mme Isabelle Pierre

Une partie des heures d'accompagnement du chant sera assurée par M. Jean-Christophe André

Présentation des statistiques

107 demandes ont été enregistrées pour des enfants qui pratiquent déjà un instrument.

Il faudra modifier, dans la brochure générale sur les Conservatoires, l'information sur la limite d'âge de 7 - 8 ans pour l'inscription en formation musicale en précisant qu'il y a un accès à l'éveil musical pour les enfants âgés de 6 ans.

Il y a une demande non satisfaite en danse : M. Agoua dit avoir été insulté par des parents dont l'enfant n'avait pas pu être inscrit. Il fait remarquer que le tarif dans cette discipline a augmenté. Mme Pourtaud indique que le quotient familial est maintenant pris en compte, ce qui module ce tarif.

Les demandes non satisfaites n'ont pu être comptabilisées de façon significative car, au vu du très petit nombre de places disponibles mises à l'affichage, les parents n'ont pas été plus loin dans leur démarche.

Du fait de nombreuses demandes en piano non satisfaites, M. Girard a reçu les parents concernés pour suggérer le choix d'un autre instrument.

M. Girard souligne l'effort fait par la Ville pour l'uniformisation des documents sur les Conservatoires.

4) Questions diverses

La question se pose de la permission d'une activité associative (répétition en vue d'un concert) au Conservatoire le dimanche, jour de fermeture. Il faudrait, dans ce cas, faire appel à une société de gardiennage. Mme Pourtaud précise que la Mairie n'a pas de budget pour la location de locaux pour les associations. Elle proposera au Maire de prévoir des crédits sur l'ESA en 2008.

Deux questions à régler :

- L'identification de locaux complémentaires pour les disciplines danse et art dramatique
- Evaluer la demande associative pour une occupation le dimanche des locaux du conservatoire : M. Girard recensera les demandes reçues.

Mme Pourtaud remercie les participants en soulignant le caractère intéressant des échanges intervenus dans cette réunion reflétant ainsi l'esprit d'un Conseil d'Etablissement.